



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Le 30 novembre 2016

La semaine dernière, LANEQ a soumis une proposition de compromis à l'égard de la réforme du régime de négociation dans le cadre de la négociation avec le gouvernement.

Lors de la rencontre tenue cet après-midi les représentants patronaux ont confirmé, après consultation de leurs mandants, ne pas avoir de mandat pour négocier une telle réforme celle-ci étant « *non requise et non justifiée* ».

Ils ont par la suite procédé à un dépôt se conformant à la « *cohérence gouvernementale* » qui consiste à proposer les mêmes conditions que celles offertes au Front commun.

Cette cohérence vise tous les salariés de l'État, ce qui exclut les juges, les juges administratifs et la procureurs aux poursuites criminelles et pénales qui, selon les dires des représentants patronaux, sont dans un régime distinct parce qu'ils ont des « *fonctions uniques* ».

Notre président, M^e Jean Denis, a aussitôt entrepris des démarches pour rencontrer le ministre Leitão.

Nous vous tiendrons informés des résultats de ces démarches et des actions qui devront être entreprises au cours des prochains jours.



Les avocats et notaires
de l'État québécois